

Taxe de séjour

Barème appliqué à partir du 1^{er} janvier 2024

Catégories d'hébergement	Tarif Terre d'Emeraude Communauté	Tarif avec taxe additionnelle départementale incluse (10%)
Palaces	4.55€	5.01€
Hôtels de Tourisme 5*, résidences de tourisme 5*, meublés de tourisme 5*	3.27€	3.60€
Hôtels de Tourisme 4*, résidences de tourisme 4*, meublés de tourisme 4*	2.50€	2.75€
Hôtels de Tourisme 3*, résidences de tourisme 3*, meublés de tourisme 3*	1.59€	1.75€
Hôtels de Tourisme 2*, résidences de tourisme 2*, meublés de tourisme 2*, Villages de vacances 4* et 5*	1.00€	1.10€
Hôtels de Tourisme 1*, résidences de tourisme 1*, meublés de tourisme 1*, Villages vacances 1*,2* et 3*, Chambres d'hôtes, auberges collectives	0.77€	0.85€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacement dans les aires de camping- car et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.59€	0.65€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés 1,2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20€	0.22€